

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

SPORT DANS L'ENTREPRISE

Le Championnat de France individuel sport dans l'entreprise est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, titulaires de la qualification corporative. Il se déroule en trois échelons : départemental, régional, national.

ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DÉPARTEMENTAL

Il est ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires de la qualification corporative pour une association du Comité Départemental.

ARTICLE 2 – QUALIFICATION DES CLUBS

Le championnat de France Individuel sport dans l'entreprise est organisé par la Commission corporative départementale. Il est ouvert à tous les clubs corporatifs affiliés à la FFTT et régulièrement à jour de leur cotisation.

Les droits d'engagements sont fixés par le Comité départemental sur proposition de la commission Sport dans l'Entreprise.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DES DESCENDANTS

Les descendants ne peuvent pas participer aux tableaux simples messieurs et dames, doubles messieurs, dames et mixtes.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION.

Plusieurs tableaux sont organisés : 500 à 799, classements de 800 à 1299, classements de 1300 à 1699.

Ils permettent aux meilleurs de chaque catégorie d'accéder au tableau supérieur. Le championnat départemental est qualificatif pour le Régional.

ARTICLE 5 – ÉPREUVES DISPUTÉES A L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

- Simple Messieurs
- Simple Dames*
- Simple vétérans messieurs 1^{ère} et 2^{ème} catégories*
- Simple vétérans dames*
- Doubles messieurs
- Doubles dames*
- Doubles mixtes*

(* : Épreuves disputées à l'échelon départemental suivant le nombre d'engagés)